

MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CLAIRE

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 4 février 2013 à 20 h à la salle du conseil, située au 135 rue Principale, à Sainte-Claire.

Sont présents:	M. Fernand Fortier, maire
	M. Dany Fournier, directeur général & secr.-trésorier
	M. Denis Forgues, conseiller
	Mme Denise Dulac, conseillère
	Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère
	M. Jean-Marc St-Jean, conseiller
	M. Jean-Marie Brûlé, conseiller
Est absent :	M. Dave O'Brien, conseiller

1. Ouverture de la séance.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.
4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :
 - 4.1. Autorisation de participation du directeur général à une formation le 14 mars 2013.
 - 4.2. Autorisation de participation aux assises annuelles 2013 de la COMAQ les 22,23 et 24 mai 2013 à Québec.
 - 4.3. Adhésion à un achat regroupé de l'UMQ pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés.
5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :
 - 5.1. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres publiques pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le cadre du projet développement domiciliaire Chabot – phase 1.
 - 5.2. Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local – année 2013.
 - 5.3. Demande de participer au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois < CHANGEZ D'AIR > du MDDEP géré par l'AQLPA.
 - 5.4. Résolution d'achat du tracteur, chargeur et souffleur New Holland – année 2008
 - 5.5. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation pour les services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre du projet développement domiciliaire Chabot – phase I
 - 5.6. Résolution retenant les services de la firme Arpent-Expert concernant la préparation d'un plan de cadastre des lots du développement domiciliaire Chabot – phase I
 - 5.7. Adjudication du contrat de services professionnels relativement à l'installation d'un système de dégrilleur à la station de pompage 1
 - 5.8. Mandat à accorder à la firme Genivar à demander un certificat d'autorisation au MDDEP et engagement de la Municipalité à transmettre une attestation de conformité pour l'installation d'un dégrilleur à la station de pompage 1
6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :
 - 6.1. Adoption du règlement numéro 2012-593 relatif à la modification du règlement de lotissement.
 - 6.2. Avis de motion – Règlement de la Société de promotion industrielle.
 - 6.3. Adoption du projet de règlement de modification, zone 6 Ha, développement domiciliaire
7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :
 - 7.1. Autoriser le directeur général à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme de la Fête de la pêche, édition 2013.
 - 7.2. Acceptation de la soumission pour l'étude de faisabilité et souscription au programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) pour la production d'une étude énergétique au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire.

- 7.3. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres de services professionnels pour l'agrandissement du CPE de l'escale.
- 7.4. Adhésion – projet MADA et politiques familiale
- 8. DOSSIER(S) - AUTRES :
 - 8.1. Documents d'information.
 - 8.2. Affaires MRC de Bellechasse.
- 9. Approbation des comptes.
- 10. Lecture de la correspondance.
 - 10.1. Lettre du Cercle de Fermières de Sainte-Claire.
 - 10.2. Lettre de la Commission municipale – Société du patrimoine de Sainte-Claire.
- 11. Affaires nouvelles :
 - 11.1. Souscriptions diverses :
 - a) Lettre du Corps de cadets et Ligue Navale 245 Bellechasse.
 - b) Lettre de participation financière à la 4^{ème} édition de l'Activité de reconnaissance des bénévoles Bellechassois le 16 avril 2013.
 - c) Lettre à participer au 11^e souper bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare le 9 mars 2013.
 - d) Lettre du CLD de Bellechasse – Arrêts gourmands
 - e) Lettre de participation au 9^e souper de la Maison de la Famille de Bellechasse du 21 février 2013
 - f) Lettre de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin – Soirée vins et fromage
- 12. Période de questions des citoyens.
- 13. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour.

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Jean-Marc St-Jean

24-2013

Et résolu unanimement par les conseillers que l'ordre du jour soit accepté tel que présenté, en y ajoutant le point 11.2 – Reconnaissance des bénévoles, année 2013.

3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2013.

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Denis Forgues

25-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accepter le procès-verbal du 14 janvier 2013, en corrigeant une erreur au point 4 b) dans le prénom de Mme Denise Dulac.

4. DOSSIER(S) - ADMINISTRATION :

4.1. Autorisation de participation du directeur général à une formation le 14 mars 2013.

Considérant l'intérêt manifesté par M. Dany Fournier, directeur général, concernant sa participation à une formation portant sur le sujet suivant : présider une élection;

Considérant que les membres du conseil veulent donner à tous les employés les outils requis afin de permettre à chacun d'offrir les meilleurs services à la population;

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

26-2013

Et résolu unanimement par les conseillers que le directeur général, M. Dany Fournier, soit autorisé à participer à la formation qui aura lieu le 14 mars 2013 à Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents engendrés par sa participation à ladite formation.

4.2. Autorisation de participation aux assises annuelles 2013 de la COMAQ les 22,23 et 24 mai 2013 à Québec.

Considérant la tenue des Assises annuelles 2013 de la COMAQ, les 22, 23 et 24 mai 2013, à Québec;

Considérant l'intérêt manifesté par le directeur général de participer aux assises annuelles de sa corporation;

Proposé par : Marie-Lyse Laliberté

Appuyé par : Jean-Marc St-Jean

27-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à participer aux Assises annuelles de COMAQ qui se tiendront les 22, 23 et 24 mai 2013 à Québec;

QUE la municipalité assume les frais inhérents à cette activité.

4.3. Adhésion à un achat regroupé de l'UMQ pour l'obtention de services professionnels d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés.

Attendu que conformément à la *Loi des cités et villes* et au *Code municipal, article 14.7.1*, l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a lancé, en novembre dernier, un appel d'offres public pour obtenir les services d'un consultant en matière d'assurance collective pour les employés d'un regroupement d'organismes municipaux;

Attendu que six soumissions ont été reçues;

Attendu que les soumissions ont été analysées par un comité de sélection et que le comité exécutif de l'UMQ a suivi sa recommandation quant au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage;

Attend que lors de sa réunion du 30 novembre 2012, le comité exécutif de l'UMQ a octroyé le contrat au Groupe Mallette Actuaire inc. pour un montant de 273 856,91 \$ par année, pour un coût total sur cinq ans de 1 369 284 ,55 \$;

Attendu que le taux de commission prévu au contrat octroyé par l'UMQ au Groupe

Mallette Actuares inc. est de 0,8 %;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire a reçu une proposition de l'UMQ d'adhérer à son regroupement et de retenir les services du Groupe Mallette Actuares inc.;

Attendu que la Municipalité de Sainte-Claire désire se joindre à ce regroupement;

Attendu que selon l'estimation de la Municipalité de Sainte-Claire, la valeur de son contrat s'avère inférieure à 25 000 \$;

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

28-2013

Et résolu unanimement par les conseillers

Que la Municipalité de Sainte-Claire confirme son adhésion au regroupement de l'UMQ pour obtenir auprès du Groupe Mallette Actuares inc. des services professionnels en matière d'assurance collective pour les employés, au taux de commission de 0,8 %;

Que l'adhésion au regroupement sera d'une durée d'une année, renouvelable d'année en année sur une période maximale de cinq ans;

Que la Municipalité de Sainte-Claire s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté directement avec les fournisseurs à qui le contrat a été adjugé;

Que la Municipalité de Sainte-Claire mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

Que la Municipalité de Sainte-Claire s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1 % des primes totales versées par la municipalité.

5. DOSSIER(S) - SERVICES PUBLICS :

5.1. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres publiques pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le cadre du projet développement domiciliaire Chabot – phase 1.

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

29-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres publiques selon les exigences de la Loi du Code municipal pour les travaux d'infrastructures d'aqueduc, d'égout et de voirie dans le cadre du projet de développement domiciliaire Chabot.

5.2. Demande de subvention auprès du ministère des Transports du Québec dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local – année 2013.

Considérant que la municipalité fera exécuter des travaux de voirie au cours de la saison estivale;

Considérant que ces travaux nécessiteront un investissement assez important;

Considérant que les fonds disponibles à cet égard risquent de ne pas être suffisants;

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

30-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de demander à la députée de Bellechasse, Mme Dominique Vien, dans le cadre de son budget discrétionnaire, une aide financière afin d'aider à la réalisation des travaux sur l'ensemble du territoire de la municipalité et ce, pour les travaux suivants:

- Excavation, rechargement et couche d'usure sur une partie de la route Saint-Gabriel 59 250 \$
- Excavation et rechargement de la route Grand Buckland 25 000 \$
- Couche d'usure sur une section de la route Grand Buckland côté nord 18 700 \$
- Couche d'usure sur une section du chemin de la Rivière-Etchemin 27 500 \$

5.3. Demande de participer au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois < CHANGEZ D'AIR > du MDDEP géré par l'AQLPA.

Considérant que les particules fines sont très nuisibles à la santé cardio-pulmonaire et coûtent très cher à la société québécoise en frais de santé et d'absentéisme;

Considérant que le chauffage au bois est pour une part importante responsable du smog hivernal;

Considérant que l'Association québécoise de lutte contre la pollution atmosphérique (AQLPA) a été mandatée par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), afin de mettre sur pied et gérer un programme de retrait et de remplacement de vieux appareils de chauffage au bois;

Considérant que l'AQLPA lance le programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois « CHANGEZ D'AIR! » offrant une remise jusqu'à 400 \$ pour les vieux poêles et 500 \$ pour les fournaies et jusqu'à 100 \$ pour le système d'évent;

Considérant que l'objectif du programme est de réduire de façon importante le nombre de particules fines en retirant ou en remplaçant 5 000 vieux appareils de chauffage;

Considérant que ce programme se déroule en deux phases;

Considérant que la participation des municipalités est requise dans une deuxième phase, lesquelles viennent bonifier le programme, en attribuant un montant additionnel de 100 \$ pour chaque poêle à bois, portant la remise totale à 200 \$ pour un retrait et à 600 \$ (appareil au bois) ou 700 \$ (chauffage central au bois) pour le remplacement par un appareil de chauffage certifié EPA ou ACNOR B415.1 qui émet 70 % moins de particules fines;

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

31-2013

Et résolu unanimement par les conseillers que la Municipalité de Sainte-Claire désire participer au programme en accordant un montant de cent dollars (100 \$) par vieil appareil de chauffage au bois retiré ou remplacé sur son territoire, jusqu'à concurrence de 10 poêles remplacés.

QUE le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Dany Fournier, soit et est autorisé à signer un protocole d'entente avec l'AQLPA visant à préciser les conditions de participation de la Municipalité de Sainte-Claire au programme de retrait et de remplacement des vieux appareils de chauffage au bois "Changer d'air" .

5.4. Résolution d'achat du tracteur, chargeur et souffleur New Holand – année 2008

Considérant que suite à la soumission déposée par Unicoop, coopérative agricole de Saint-Anselme en mars 2008 pour la location du tracteur, chargeur et souffleur, celle-ci sera échue en date 28 mars 2013;

Considérant que la municipalité désire se prévaloir de l'option d'achat incluse dans ladite soumission;

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Denise Dulac

32-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de se prévaloir de l'option d'achat pour un montant résiduel de 26 400 \$. Ledit montant sera défrayé par l'excédent accumulé d'aqueduc et d'égout de la municipalité.

5.5. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation pour les services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols dans le cadre du projet développement domiciliaire Chabot – phase I

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Denis Forgues

33-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général à procéder à l'appel d'offres par voie d'invitation pour les services de laboratoire et de contrôle qualitatif des sols selon les exigences de la Loi du Code municipal dans le cadre du projet de développement domiciliaire Chabot – phase 1.

5.6. Résolution retenant les services de la firme Arpent-Expert concernant la préparation d'un plan de cadastre des lots du développement domiciliaire Chabot – phase I

ATTENDU que la municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

34-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accorder le mandat à la firme ARPENT-EXPERT de Sainte-Claire afin de réaliser le plan de cadastre et d'enregistrer lesdits lots au ministère des Ressources naturelles ainsi que la fourniture et l'installation des repères pour chacun des lots cadastrés. Le coût de ces services sont évalués à 20 160 \$ plus taxes, sera supporté par le règlement d'emprunt 2013-595.

QUE la présente adjudication de contrat soit conditionnelle à l'approbation, au préalable, du règlement d'emprunt par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

5.7. Adjudication du contrat de services professionnels relativement à l'installation d'un système de dégrilleur à la station de pompage 1

ATTENDU que la municipalité peut accorder un contrat de gré à gré lorsque le montant du contrat ne dépasse pas 25 000 \$ selon le Code municipal à l'article 936;

Proposé par : Marie-Lyse Laliberté

Appuyé par : Denis Forgues

35-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de confier à la firme Genivar la fourniture de services professionnels ingénieries dans le cadre du projet d'installation d'un système de dégrilleur à la station pompage 1, conformément à l'offre déposée en date du 31 janvier 2013. Le coût de ces services sont évalués à 21 500 \$, plus taxes.

QUE ladite dépense soit défrayée par la taxe d'accise sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ 2010-2013).

5.8. Mandat à accorder à la firme Genivar à demander un certificat d'autorisation au MDDEP et engagement de la Municipalité à transmettre une attestation de conformité pour l'installation d'un dégrilleur à la station de pompage 1

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Jean-Marc St-Jean

36-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de mandater la firme de consultants Génivar pour présenter une demande de certificat d'autorisation au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'installation d'un dégrilleur à la station pompage 1.

QUE la Municipalité de Sainte-Claire confirme par la présente résolution son engagement de transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs une attestation de conformité avec l'autorisation accordée, signée par l'ingénieur représentant la firme Génivar, dès que lesdits travaux seront achevés.

6. DOSSIER(S) - AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT :

6.1. Adoption du règlement numéro 2012-593 relatif à la modification du règlement de lotissement.

Considérant qu'il y a lieu de modifier la largeur minimale des lots desservis afin de permettre la construction pour des unités d'habitation unifamiliales en rangée,

Considérant la tenue de l'assemblée publique d'information le 8 janvier 2013,

Considérant l'adoption du second projet de règlement, le 14 janvier 2013,

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

37-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le règlement 2012-593 modifiant le règlement de lotissement 2004-508 concernant la largeur minimale des lots desservis pour les unités d'habitation unifamiliales en rangée, passant de 9 mètres à 7 mètres minimum.

6.2. Avis de motion – Règlement de la Société de promotion industrielle.

Je soussignée, Denise Dulac, conseillère, donne avis par la présente que je soumettrai lors d'une prochaine assemblée un règlement visant à accorder une subvention de 30 000 \$ à la Société de promotion industrielle Sainte-Claire inc., en vertu de la Loi sur les immeubles industriels municipaux.

Denise Dulac, conseillère

6.3. Adoption du projet de règlement de modification, zone 6 Ha, développement domiciliaire

Considérant qu'il y a lieu de modifier la délimitation de la zone 6 Ha pour les besoins du développement domiciliaire Chabot, situé dans le secteur de la rue Chabot, des boulevards Gagnon et Bégin;

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Jean-Marc St-Jean

38-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'adopter le projet de règlement 2013-597 modifiant le règlement de zonage 2004-506 concernant la modification du périmètre de la zone 6 Ha, à même les zones 28-C, 29-C et 5 Ha.

Qu'une assemblée publique de consultation aura lieu le 12 mars 2013, à 19 h, à la salle du conseil municipal.

Le conseil municipal décrète ce qui suit :

Article 1

Le périmètre de la zone 6-Ha est agrandi de façon à inclure toute la partie du lot 3 713 922 du cadastre du Québec, faisant présentement partie de la zone 28-C;

Article 2

La limite de la zone 6-Ha, contigüe aux zones 5-Ha et 29-C, est déplacée de façon à inclure dans la zone 5-Ha les lots ou partie des lots 3 713 558, 3 713 559, 3 713 555, 3 713 909, 3 713 912, 3 713 914 et à inclure dans la zone 29-C, les parties des lots 3 713 554, 3 713 553 et 3 713 551.

Article 3

La zone 26-C est agrandie de façon à englober le lot 3 713 416.

Article 4

Le règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

ADOPTÉ À SAINTE-CLAIRE, LE 4 FÉVRIER 2013.

FERNAND FORTIER, maire

DANY FOURNIER, dir. général & secr.-trésorier

7. DOSSIER(S) - LOISIRS, CULTURE ET DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE :

7.1. Autoriser le directeur général à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme de la Fête de la pêche, édition 2013.

Considérant la volonté de la municipalité d'organiser des activités dans le cadre de la Fête de la pêche tenue en juin 2013 ;

Considérant que la municipalité est favorable à la tenue de cet événement populaire puisqu'il cadre parfaitement dans sa Politique familiale ;

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

39-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de nommer M. Dany Fournier, directeur général & secrétaire-trésorier comme personne autorisée à agir au nom de la Municipalité de Sainte-Claire dans le cadre du programme Fête de la pêche, édition 2013 et à signer la demande de subvention auprès du ministère des Ressources naturelles ;

QUE la municipalité participe financièrement à cette activité en souscrivant la moitié de la subvention jusqu'à un maximum de 1 000 \$ pour l'achat de truites qui serviront à l'ensemencement ;

QUE la municipalité autorise les pêcheurs à pêcher gratuitement à l'endroit désigné sur le site de du parc Taschereau lors de la saison de pêche ;

QUE le versement dudit montant soit conditionnel à la tenue de l'activité Fête de la pêche sur la rivière Etchemin, édition 2013 sur le site du parc Taschereau.

7.2. Acceptation de la soumission pour l'étude de faisabilité et souscription au programme d'optimisation en réfrigération (OPTER) pour la production d'une étude énergétique au Complexe sportif et culturel de Sainte-Claire.

Considérant que le système de réfrigération doit être remplacé à court terme ou à moyen terme;

Considérant que de nouvelles technologies sont disponibles sur le marché pour réaliser des économies d'énergie et protéger l'environnement contre les gaz à effets de serre (GES);

Considérant que la consommation énergétique représente une part importante du budget affecté au fonctionnement du Complexe sportif et culturel;

Considérant que le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques défraie la moitié des coûts d'une étude de faisabilité jusqu'à un montant maximum de 7 000 \$ par étude;

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Denise Dulac

40-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accepter la soumission de la firme Roche ltée, Groupe-conseil, au prix forfaitaire de 11 980 \$ (taxes en sus) déposée le 17 décembre 2012, pour une étude de faisabilité dans le cadre du programme OPTER;

QUE la présente adjudication dudit contrat soit conditionnelle à l'acceptation de la demande d'aide financière par le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (ministère des Ressources naturelles et de la Faune);

QUE le paiement du contrat à la firme Roche ltée, Groupe-conseil sera effectué lorsque le rapport final sera accepté et conforme aux exigences du programme OPTER selon le Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques;

QUE le directeur général soit mandaté à compléter les démarches auprès du Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques pour que la Municipalité de Sainte-Claire se rende admissible au programme OPTER concernant le Complexe sportif et culturel;

QUE le directeur général, M. Dany Fournier, OMA, soit autorisé, s'il y a lieu, à signer le protocole d'entente à intervenir entre Bureau de l'efficacité et de l'innovation énergétiques (ministère des Ressources naturelles et de la Faune) et la Municipalité de Sainte-Claire relativement au programme d'optimisation en réfrigération (OPTER).

7.3. Résolution autorisant le directeur général à procéder à l'appel d'offres de services professionnels pour l'agrandissement du CPE l'Escale

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Denis Forgues

41-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'autoriser le directeur général & secrétaire-trésorier à demander des appels d'offres pour les services professionnels nécessaires à la réalisation du projet d'agrandissement du Centre de la petite enfance L'Escale.

7.4. Adhésion – projet MADA et politique familiale.

ATTENDU que la MRC de Bellechasse a déposé une demande d'aide financière pour la réalisation de politiques familiales et de démarches MADA;

ATTENDU que la MRC a été informée qu'elle recevrait un financement pour la réalisation des démarches MADA et aucun financement pour la réalisation des politiques familiales;

ATTENDU que les membres du Conseil de la MRC jugent qu'il serait avantageux et préférable d'effectuer les démarches MADA et la réalisation des politiques familiales simultanément et ce compte tenu de la mobilisation des citoyens à effectuer;

ATTENDU que le Comité technique chargé de mettre en place la démarche MADA a présenté un plan de réalisation conjoint des démarches MADA et de réalisation des politiques familiales;

ATTENDU que cette proposition présente deux scénarios de réalisation exigeant un financement supplémentaire des municipalités participantes;

ATTENDU que la MRC a une décision à prendre dans ce dossier qui dépendra des décisions qui seront prises dans les municipalités;

ATTENDU que la décision des municipalités doit être prise en fonction de l'option la plus pessimiste, soit celle du non-financement par le gouvernement de la réalisation des politiques familiales;

EN CONSÉQUENCE,

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

42-2013

Et résolu unanimement par les conseillers que la municipalité de Sainte-Claire, après avoir pris connaissance de l'ensemble du dossier, signifie à la MRC de Bellechasse, qu'elle désire réaliser la politique familiale en même temps que sera effectuée la démarche « Municipalité amie des aînés » sur le territoire.

Que la Municipalité de Sainte-Claire fasse savoir à la MRC de Bellechasse qu'elle accepte de défrayer le somme de 2 400 \$ répartie sur deux exercices financiers (2013 et 2014) afin de défrayer le coût suivant :

- Démarche MADA : 2 400 \$

8. DOSSIER(S) - AUTRES :

8.1. Documents d'information.

8.2. Affaires MRC de Bellechasse.

9. Approbation des comptes.

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

43-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'adopter la liste des comptes à payer fournie aux membres du conseil par le directeur général, en date du 4 février 2013 et d'autoriser le directeur général à les payer.

10. Lecture de la correspondance.

10.1. Lettre du Cercle de Fermières de Sainte-Claire.

Lecture

10.2. Lettre de la Commission municipale – Société du patrimoine de Sainte-Claire.

Lecture

11. Affaires nouvelles :

11.1. Souscriptions diverses :

a) Lettre du Corps de cadets et Ligue Navale 245 Bellechasse.

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Denis Forgues

44-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 100 \$ au Corps de cadets et ligue navale 245 Bellechasse pour ses activités 2013.

b) Lettre de participation financière à la 4^{ème} édition de l'Activité de reconnaissance des bénévoles Bellechassois le 16 avril 2013.

Les membres du conseil ne participeront pas à la 4^{ème} édition de l'Activité de reconnaissance des bénévoles Bellechassois, considérant que la municipalité est à préparer son activité de reconnaissance des bénévoles de Sainte-Claire.

c) Lettre à participer au 11^e souper bénéfice des Loisirs de Saint-Lazare le 9 mars 2013.

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

45-2013

Et résolu unanimement par les conseillers de réserver 2 cartes à 60 \$ chacune afin que M. Fernand Fortier, maire et sa conjointe représentent la municipalité au 11^e souper bénéfice de Saint-Lazare qui se tiendra le 9 mars 2013, considérant que l'évènement est de nature exceptionnelle (souper de fin de semaine).

d) Lettre du CLD de Bellechasse – Arrêts gourmands

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

46-2013

Et résolu unanimement par les conseillers d'accorder un montant de 150 \$ au CLD de Bellechasse pour l'impression de la carte touristique de Bellechasse.

e) Lettre de participation au 9^e souper de la Maison de la Famille de Bellechasse du 21 février 2013

Proposé par : Jean-Marc St-Jean

Appuyé par : Denis Forgues

47-2013 Et résolu unanimement par les conseillers de participer au 9^e souper bénéfice de la Maison de la Famille de Bellechasse, en réservant 2 cartes à 70 \$ chacune afin que M. Fernand Fortier, maire et Mme Marie-Lyse Laliberté, conseillère représentent la municipalité à ladite activité du 21 février 2013.

f) Lettre de la Chambre de commerce Bellechasse-Etchemin – Soirée vins et fromage

Proposé par : Denise Dulac

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

48-2013 Et résolu unanimement par les conseillers de se procurer 2 cartes à 50 \$ chacune afin que M. Fernand Fortier, maire et M. Denis Forgues, conseiller représentent la municipalité pour l'activité Soirée Vins et fromage, organisée par la Chambre de commerce de Bellechasse-Etchemins, le 6 mars 2013 à Saint-Gervais.

11.2 Soirée reconnaissances des bénévoles – année 2013

Proposé par : Denis Forgues

Appuyé par : Jean-Marie Brûlé

49-2013 Et résolu unanimement par les conseillers de former un comité pour la soirée reconnaissance des bénévoles de Sainte- Claire, ledit comité sera représenté par mesdames Denise Dulac, Marie-Lyse Laliberté et M. Jean-Marc St-Jean.

Que le personnel de la municipalité soutienne de façon administrative le comité dans le cadre de l'activité de reconnaissance des bénévoles.

12. Période de questions des citoyens.

13. Levée de la séance.

Proposé par : Jean-Marie Brûlé

Appuyé par : Marie-Lyse Laliberté

50-2013 Et résolu qu'à 21h16, l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit levée.

Dany Fournier, OMA
Directeur général/secrétaire-trésorier

Fernand Fortier, maire